



Délégués du personnel **CFDT** du
réseau commercial
Groupama Loire-Bretagne
Réunion du 08 octobre 2015

Fiabilisation de THEMIS.

La direction commerciale précise que la fiabilisation à partir de mars n'est pas nécessaire. Les commerciaux qui ont opté pour un démarrage en juillet devront apporter les corrections à partir du 01/07 et le 01/09 pour les autres. Les DP CFDT soulignent l'inégalité pour ceux qui ont démarré en juillet si l'ensemble des commerciaux ne corrigent pas au 01/07 (médiane calculée sur l'ensemble du métier).

La direction prend le point.

Gestion des décédés.

La direction rappelle que c'est au PCR de traiter les modifications liées aux contrats des décédés et non au service souscription. Les délégués soulèvent à nouveau la difficulté d'atteindre les objectifs prévoyance et production brute pour les titulaires d'un portefeuille vieillissant.

Devis internet.

Les délégués s'inquiètent de la perte de ce potentiel pour les développeurs. La direction confirme la création de « l'agence internet » qui affectera les affaires nouvelles prospects aux développeurs et leur prendra des rdv pour saturation. Les autres affaires issues de cette cellule reviendront au PCR.

Les DP demandent à qui sont affectées les affaires réalisées par le CRC.

La direction était consciente du problème et l'a résolu début octobre. Le principe de réaffectation reste identique : toute affaire nouvelle revient au PCR ou à l'initiateur de l'opportunité.

Interprétations des accords.

Les DP dénoncent la lecture faite par la direction de l'accord sur les déplacements professionnels.

Point 2.2 de la note de service sur l'utilisation des véhicules personnels : « il faut entendre comme kilomètres professionnels les déplacements aller-retour à partir du lieu de travail habituel ». Les DP demandent à la direction de s'y tenir dans l'attente d'un accord demandé par les organisations syndicales (cf question 11 du PV DP du 24/10/2013).

Les DP s'étonnent de la non publication d'ouverture de certains postes qui prive les collaborateurs nommés de la prime mobilité et déménagement.

Travail du Dimanche

Récupération d'une journée et paiement de la journée.

A SAVOIR :

- Lorsque vous faites une assemblée générale après 19h00, Vous pouvez récupérer une demi-journée.
- Si vous faites un atelier téléphone sur l'heure du midi c'est récupérable intégralement.
- Pour toute absence maladie d'une journée, vous n'avez pas à fournir de certificat médical
- Si vous travaillez sur 2 Agences (1 le matin et l'autre l'AM) vous récupérez intégralement le temps aller-retour entre les 2 Agences.

**Vos Délégués du personnel CFDT (liste au dos)
Prochaine réunion le 13 novembre 2015. N'hésitez pas à nous transmettre vos questions.**